
Rapport de situation sur la stratégie régionale pour la promotion de la santé numérique dans la Région de la Méditerranée orientale 2023-2027

Introduction

1. La Région OMS de la Méditerranée orientale est confrontée à plusieurs défis pour parvenir à l'instauration de la couverture sanitaire universelle. Il s'agit notamment des conflits, des menaces environnementales et des catastrophes naturelles. La santé numérique peut être un outil efficace pour atténuer ces difficultés et améliorer l'état de santé des populations dans la Région.
2. Ces dernières années, la Région a réalisé des progrès remarquables dans l'utilisation des technologies de santé numérique. Cependant, il existe encore un écart considérable entre le potentiel de la santé numérique pour améliorer les résultats sanitaires et la situation actuelle eu égard à son adoption et son utilisation dans la Région.
3. La pénétration des smartphones augmente rapidement dans la Région, ce qui offre une opportunité appréciable d'élargir l'accès aux services de santé numérique. Les gouvernements et les donateurs de la Région manifestent également un intérêt croissant pour ce domaine qui offre de nouvelles possibilités d'investissement et de collaboration. De nombreuses startups et entreprises innovantes développent et déploient également des solutions de santé numérique.
4. Toutefois, une proportion importante de la population de la Région n'a toujours pas une connectivité Internet fiable et n'a pas accès à des appareils intelligents. Ceci limite leur capacité à utiliser les services de santé numérique. En outre, de nombreuses personnes dans la Région ne disposent pas des compétences en littératie numérique nécessaires pour utiliser efficacement les services de santé numérique.
5. Une gouvernance plus robuste en matière de santé numérique est nécessaire dans la Région. Cela implique l'élaboration de stratégies nationales dans ce domaine, la mise en place de cadres réglementaires et le renforcement des capacités de gouvernance de la santé numérique. Ceci exige également d'accroître les investissements dans la santé numérique au sein de la Région, notamment le financement pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des solutions en la matière.
6. Compte tenu de ces opportunités et de ces défis, et s'appuyant sur l'expérience acquise pendant la pandémie de COVID-19, le Comité régional de la Méditerranée orientale a adopté, en octobre 2022, la résolution EM/RC69/R.6 sur la stratégie régionale pour la promotion de la santé numérique dans la Région de la Méditerranée orientale (2023-2027).
7. Le présent rapport fait le point sur les progrès réalisés depuis lors par les États Membres et l'OMS dans la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Progrès accomplis depuis 2022

8. Suite à l'adoption de cette résolution, des efforts ont été déployés pour renforcer l'organisation de l'appui fourni par l'OMS aux pays de la Région. L'Organisation a entrepris la création d'une nouvelle unité pour la santé numérique et l'innovation au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale afin de consolider les mesures requises.

9. En outre, un plan d'action régional global a été élaboré pour guider la mise en œuvre d'initiatives de santé numérique dans les pays, en tenant compte de facteurs tels que l'état actuel des infrastructures et des technologies des soins de santé, la disponibilité de personnel qualifié, les différences culturelles et sociales, et l'impact potentiel sur les résultats pour les patients et l'efficacité globale du système de soins de santé.

10. Ce document précise l'approche approuvée dans la résolution EM/RC69/R.6, en s'appuyant sur la réflexion et les meilleures pratiques mondiales les plus récentes. Il vise à tirer parti des technologies numériques pour améliorer les résultats des soins de santé ainsi que la santé et le bien-être de manière plus générale dans les pays et dans l'ensemble de la Région. Il s'appuie sur les contributions de diverses sources, notamment un examen de la littérature, une enquête régionale sur la santé numérique, des entretiens avec des experts et des commentaires techniques de points focaux dans les États Membres.

11. Ce plan d'action répartit les pays de la Région en trois catégories liées à la santé numérique : basique, émergente et avancée. Pour chaque catégorie, le plan d'action présente une liste personnalisée d'objectifs s'articulant autour d'objectifs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps - en anglais Specific, Measurable, Achievable, Relevant, and Time-bound). Ils sont axés sur l'amélioration de la littératie en santé numérique, le développement de l'accès aux technologies dans ce domaine et le renforcement de la gouvernance de la santé numérique ainsi que la sécurité des données. Le plan vise une augmentation de 20 % à 80 % pour le pourcentage d'agents de santé qui ont une connaissance élémentaire des technologies de santé numérique et de 30 % à 60 % pour le pourcentage de ménages qui ont accès à Internet d'ici à 2025. Il a également pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales de santé numérique dans tous les pays de la Région d'ici à 2025 et une amélioration de l'accès aux soins de santé pour les populations mal desservies des pays avancés de la Région grâce aux technologies de santé numérique d'ici à 2027.

12. Ledit plan décrit les principales mesures en vue de développer la santé numérique au sein de la Région dans les domaines suivants :

- Renforcement de la gouvernance, des normes et des critères en matière de santé numérique aux niveaux régional, national et infranational ;
- Plaidoyer en faveur de systèmes et réseaux de santé numérique centrés sur la personne, fondés sur une analyse régionale ou nationale, soutenus et rendus possibles par les technologies, services et applications numériques ;
- Avancée en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de stratégies nationales pour la santé numérique, en cohérence avec la maturité dans ce domaine et en lien avec le renforcement des capacités nationales et de la littératie en matière de santé numérique ; et
- Promotion de la collaboration des parties prenantes aux niveaux régional et national, en vue de faire progresser la transformation numérique, l'application des connaissances et l'innovation.

13. L'OMS a par ailleurs fourni un appui technique à plusieurs pays pour l'élaboration ou la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de santé numérique. Cette action comprenait un soutien à l'élaboration et à la finalisation de stratégies nationales pour la santé numérique à Bahreïn, en Égypte, en Jordanie et en Tunisie, et cet appui est actuellement élargi à Djibouti, à l'Iraq, au Liban, au Maroc et au Yémen.

14. Au niveau mondial, y compris dans la Région, l'OMS facilite l'utilisation de la technologie de santé numérique pour la mise en relation des données des patients et des données sanitaires entre les pays. La mise en œuvre, pendant le Hadj en 2024, de l'échange de données à l'aide du International Patient Summary (IPS) [ou Résumé international du dossier médical du patient] entre l'Arabie saoudite et deux autres pays représente un exemple réussi à cet égard.

Orientations futures

15. Pour répondre aux besoins des pays, l'OMS a élargi ses activités techniques en vue de la numérisation des systèmes nationaux d'information sanitaire, et une stratégie régionale sur ce sujet sera présentée au Comité régional cette année pour approbation. Cette stratégie s'appuie sur une consultation technique régionale qui s'est tenue en Jordanie en juillet 2024.

16. Davantage de pays de la Région devraient opter pour la mise au point de stratégies nationales pour la santé numérique, éventuellement en combinaison avec des stratégies nationales pour les systèmes d'information sanitaire. La santé numérique est mise en évidence dans le quatorzième programme général de travail de l'OMS, adopté par les États Membres à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2024, et l'OMS élargit ses activités dans ce domaine.

17. Elle développe également son appui technique à la mise en place de structures nationales pour la santé numérique, à l'adoption et à la mise en œuvre des normes nécessaires, ainsi qu'à l'utilisation d'infrastructures numériques publiques.

18. Une attention particulière est accordée à la coordination et à l'alignement interinstitutions des Nations Unies à l'aide de mécanismes mondiaux et régionaux, tels que l'Alliance régionale pour la santé et le Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que de mécanismes de coordination nationaux, afin de garantir que l'appui aux pays soit conforme aux priorités nationales en matière de santé et d'éviter les duplications d'efforts.

19. Enfin, l'accent est de plus en plus mis sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les soins de santé et la prise de décision en matière de santé. L'OMS collabore avec plusieurs pays sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans un certain nombre de domaines, notamment la surveillance des maladies, la prise de décision, la qualité des services de soins de santé et la recherche. Pour soutenir ces travaux, de nouvelles orientations ont été publiées sur les aspects de gouvernance et de sécurité liés à l'utilisation de l'IA dans les systèmes de santé.